



# PROCES-VERBAL

## BUREAU DIRECTEUR – N° 05

---

Réunion du : **4 mars 2020**  
à : **18h00**

---

Présidence : **Bernard BOURILLON**

---

Présents : **Benoit LAINE – Michel CASSEGRAIN - Bernard JAHIER - Eric JOUBERT  
– Daniel GIRAUD**

---

Excusés : **Magali DE BONNEFOY - Philippe MANSO**

---

Assistent : **Dominique GAUTHIER – Sébastien VERYEPE**

---

### Réunion avec la CDA et l'UNAF

Le Président fait part, aux membres, des informations en sa possession relatives à la mise en indisponibilité des arbitres le week-end du 14 et 15 mars 2020 et demande à connaître les motivations de ces derniers.

La CDA souhaitait, après l'agression d'un arbitre au cours de la saison écoulée, se mettre en indisponibilité au minimum un week-end en cas de nouvelle agression.

Le Président de la CDA, le représentant des arbitres au Comité Directeur et le président de l'UNAF envisageaient de mettre en œuvre cette action.

Suite à la décision de la commission de discipline, l'UNAF et le représentant des arbitres au Comité Directeur ont décidé d'annuler cette action. La CDA s'est ensuite ralliée à cette décision.

Le Président de la CDA nous fait part du ras le bol des arbitres de se faire insulter.

Suite à la réunion des présidents de District de la Ligue Centre Val de Loire, le Président Bernard Bourillon nous informe des projets qui seront présentés lors du prochain Comité Directeur de Ligue.

Nouvelles sanctions disciplinaires

Projet de la licence à points

Modification du statut de l'arbitrage

Le Président de la CDA va, prochainement, adresser un courrier à tous les arbitres leur demandant davantage de sévérité et une plus grande utilisation de carton blanc pour les rencontres de D1 et D2.

La CDA nous présente un projet de protocole de gestion des incidents. Il est décidé que ce document sera envoyé à tous les arbitres, délégués et clubs.

Lors des réunions de secteurs, prévues en mai 2020, le Président de l'UNAF interviendra pour informer les clubs sur l'aspect pénal suite à des dépôts de plainte des arbitres.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

---

Le Président  
BOURILLON Bernard



**PUBLIE LE 05.03.2020**